

FOYER BERTRAND DU GUESCLIN

*Avenue du Docteur Adrien Durand
48170 CHATEAUNEUF-DE-RANDON*

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels *Exercice clos le 31 décembre 2020*



26, avenue du Lioran - BP 14 – 15100 SAINT-FLOUR – www.acf-expertise.fr
ACF SAS au capital de 266 000 euros – R.C.S. Aurillac 398 804 526 - APE 6920Z
Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association FOYER BERTRAND DU GUESCLIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOYER BERTRAND DU GUESCLIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

▪ ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Flour

Le 10 juin 2021

ACF SAS

Fabien SOULEYREAU



Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Bilan association médico-social ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	4 083	4 083			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	760	67	693	708	- 15
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	138 884		138 884	138 884	
Constructions	2 963 585	1 943 613	1 019 972	1 124 585	- 104 613
Installations techniques, matériel et outillage industriels	534 430	455 793	78 637	92 939	- 14 302
Autres immobilisations corporelles	204 545	128 658	75 887	58 459	17 428
Immobilisations corporelles en cours	765 503		765 503	97 261	668 242
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	2 000		2 000	2 000	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	33 932		33 932	48 245	- 14 313
TOTAL (I)	4 647 721	2 532 214	2 115 508	1 563 083	552 425
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours	19 137		19 137	17 649	1 488
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	384 295		384 295	317 171	67 124
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	49 860		49 860	28 176	21 684
Valeurs mobilières de placement	172 697		172 697	162 589	10 108
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	938 407		938 407	1 258 259	- 319 852
Charges constatées d'avance				65	- 65
TOTAL (II)	1 564 395		1 564 395	1 783 909	- 219 514
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	6 212 116	2 532 214	3 679 902	3 346 991	332 911



Bilan association médico-social ANC (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	288 626	288 626	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité		1 829 034	-1 829 034
. dont réserves sous gestion propre		1 823 034	-1 823 034
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	1 800 635	9 312	1 791 323
. Autres			
Report à nouveau		-2 034	2 034
. dont report à nouveau sous gestion propre		-2 034	2 034
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	238 789	40 031	198 758
Excédent ou déficit de l'exercice	34 375	163 080	- 128 705
. dont résultat sous gestion propre	34 375	163 080	- 128 705
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales			
Situation nette (sous total)	2 362 425	2 328 050	34 375
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	138 919	155 125	- 16 206
TOTAL (I)	2 501 344	2 483 175	18 169
Autres fonds propres			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	18 758		18 758
TOTAL (II)	18 758		18 758
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	322 609	279 876	42 733
TOTAL (III)	322 609	279 876	42 733
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	408 697	192 893	215 804
Emprunts et dettes financières diverses	88	97	- 9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 297	64 151	- 2 854
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	365 049	324 738	40 311
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 061	2 061	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	837 192	583 941	253 251
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 679 902	3 346 991	332 911



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			



Compte de résultat association médico-social ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico- sociales				
. Ventes de prestations de services	21 839	20 057	1 782	8,88
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico- sociales	21 839	20 057		
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales	2 183 046	2 157 951	25 095	1,16
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	6 630	4 387	2 243	51,13
Utilisations des fonds dédiés	1 247		1 247	N/S
Autres produits	146 299	161 305	- 15 006	-9,30
Total des produits d'exploitation (I)	2 359 060	2 343 699	15 361	0,66
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	497 946	495 909	2 037	0,41
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	124 222	113 888	10 334	9,07
Salaires et traitements	1 101 945	1 028 422	73 523	7,15
Charges sociales	390 553	369 078	21 475	5,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	148 656	152 724	- 4 068	-2,66
Dotations aux provisions	42 733	8 812	33 921	384,94
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	10 640	7 200	3 440	47,78
Total des charges d'exploitation (II)	2 316 694	2 176 033	140 661	6,46
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	42 367	167 666	- 125 299	-74,73
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et produits d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	2 145	2 747	- 602	-21,91
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	2 145	2 747	- 602	-21,91

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	8 314	5 602	2 712	48,41
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	8 314	5 602	2 712	48,41
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-6 170	-2 855	- 3 315	116,11
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	36 197	164 810	- 128 613	-78,04
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		577	- 577	-100
Sur opérations en capital	15 000	2 456	12 544	510,75
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 247	- 1 247	-100
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	15 000	4 280	10 720	250,47
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		1 033	- 1 033	-100
Sur opérations en capital	13 023	2 172	10 851	499,59
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	3 799	2 805	994	35,44
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	16 822	6 010	10 812	179,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 822	-1 730	- 92	5,32
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 376 205	2 350 726	25 479	1,08
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 341 830	2 187 645	154 185	7,05
EXCEDENT OU DEFICIT	34 375	163 080	- 128 705	-78,92
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	34 375	163 080		
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				



Annexes Associations 2021

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité

L'association « FOYER BERTRAND DU GUESCLIN » à Châteauneuf-de-Randon (Lozère) a été créée le 1er Mai 1969, par le Docteur Adrien Durand. C'est une Association Loi 1901 à but non lucratif.

L'association a pour objet la prise en charges complète, dans un foyer de vie, des adultes handicapés mentaux des deux sexes ne pouvant travailler mais gardant une autonomie compatible avec la vie en communauté.

L'association prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer au mieux les besoins physiques, spirituels, moraux et médicaux des pensionnaires et pour leur procurer des conditions de vie aussi agréables et parfaites que possible.

L'association veillera au bon fonctionnement au centre, en fera exécuter les travaux d'entretien et en contrôlera la gestion. Elle prendra toutes les initiatives utiles à la bonne marche du foyer.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La mission de l'établissement est la prise en charge et l'accompagnement de 49 adultes handicapés mentaux. Le foyer est un Internat qui est ouvert toute l'année e (longs séjours), il a un caractère occupationnel où différents ateliers sont proposés aux résidents, pour maintenir leurs acquis ou amplifier leurs connaissances. Ce sont des ateliers éducatifs et de loisirs, on peut les répertorier en 5 grandes catégories :

- Ergothérapie
- Jardinage
- Ateliers Divers
- Sports
- Mini-ferme

Lors de ces ateliers, une présence éducative constante est nécessaire pour apporter à ces personnes : aide, soutien et expérience. Ils ont été mis en place depuis l'ouverture, mais ils sont améliorés, modifiés, amplifiés chaque année et adaptés aux personnes accueillies. Leurs savoirs faire manuels sont valorisés à l'occasion d'évènement.

Les locaux ont été rénovés afin de créer 7 studios équipés, destinés aux personnes les plus autonomes, dans le prolongement de la démarche inclusive. La deuxième phase de travaux a débuté en mars 2021 et permettra de créer une unité de vie destinée aux personnes les moins autonomes. Grâce à ces unités de vie, ces personnes en situation de handicap, pourront connaître d'autres parcours adaptés à leur autonomie et potentialité, que ce soit dans nos locaux ou pourquoi pas dans des logements dans le village, gage d'inclusion.

- Description des moyens mis en œuvre

Les moyens dédiés à la réalisation de son objet social sont :

Sur un plan financier :

- La tarification au prix de journée, à la charge du Conseil Départemental d'origine du résident.

Sur un plan humain :

- La politique associative, au travers de ses activités, est mise en œuvre par 33 salariés, en équivalent temps plein.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice devant affectation du résultat est de 3 679 902,38 E.

Le résultat net comptable excédentaire de 34 374,99 E.

Les informations ci-dessus font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/05/2021 par les dirigeants.



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité de l'exercice :

17 682 journées ont été réalisées, soit un taux d'occupation de 98.86%.

Investissements de l'exercice :

Investissements hors aides ZRR : 60 176 E
Investissements financés par les aides ZRR : 0 E

Suivi des affectations des exonérations ZRR :

Total des aides reçues depuis l'origine : 2 139 697 E
Total des aides affectées à l'investissement : 1 306 226 E
Total des aides affectées au fonctionnement : 0 E
Aides à affecter : 677 022 E
Quote-part des réserves destinée à la compensation des amortissements futurs : 581 280 E

Il est à noter que les exonérations ZRR de 2020 et de 2019 n'ont pas encore été validées par le financeur.

Il est prévu de conserver, sans les utiliser, une partie des exonérations, afin de renforcer le FRI compte tenu des évolutions prévues au PPI.

Effectifs :

Effectif total : 61 salariés (33.03 ETP)

Il s'agit des effectifs cumulés sur l'exercice comprenant les CDD de remplacement.

Tableau de passage :

Résultat présenté sur l'ERRD : 91 510 E
Reprise amortissement ZRR : - 57 135 E
Résultat comptable 2020 : 34 375 E

Suivie et décomposition des résultats :

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Résultat comptable	34 375	163 080
Reprise du résultat antérieur	0	0
Excédent ou déficit effectif global	34 375	163 080
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	34 375	163 080

Provisions réglementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486) :

- sur produits financier : 4 171 E
- sur actif circulant : 32 133 E
- sur actif immobilisée : 102 615 E



Faits significatifs de l'exercice :

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'épidémie de COVID 19 survenue en mars 2020 a eu des impacts sur les comptes clos au 31/12/2020. Comme le préconise l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations du 18 mai 2020, une information est mentionnée en annexe.

Les impacts sont mentionnés selon une approche ciblée se focalisant sur les indicateurs les plus pertinents.

- Fonctionnement pendant la période liée au confinement jusqu'à la date de clôture.
Des frais et charges d'exploitation ont été engagés sur l'exercice pour 15 KE: équipement de protection, produit d'hygiène.
- Sur les premiers mois de l'exercice suivant : Un nouveau confinement a été annoncé en avril 2021.
- Continuité d'exploitation : Compte tenu des informations fournies ci-dessus, à la date d'arrêté des états financiers clos au 31/12/2020, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Changement de méthode comptable :

Première application de la nouvelle réglementation comptable au 01/01/2020 :

- Règlement A.N.C. 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement A.N.C. 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le Plan Comptable Général 2014-03,
- aux prescriptions du Code du commerce
- au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.
- au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

Affectation des résultats issus de la gestion contrôlée

Les résultats en attente d'affectation par les financeurs sont comptabilisés dans le compte 115, ou des subdivisions de celui-ci.

Les affectations sont ensuite réalisées, par établissement, conformément aux décisions des financeurs. Il peut s'agir de :

- réserves pour investissements ;
- réserves de compensation des déficits ;
- réserves de compensation des charges d'amortissements ;
- réserves de trésorerie ;
- reports à nouveau.

Dépenses refusées ou non opposables

En cas de non prise en charges, par le financeur, de dépenses présentes dans les comptes administratifs des établissements, celles-ci sont affectées :

- en dépenses refusées si elles ont un caractère définitif (compte 119500) ;
- en dépenses non opposables si cette situation est temporaire (compte 115920).

Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement (compte 141).

Elles sont dotées sur demande ou autorisation des financeurs afin d'améliorer la trésorerie des établissements.

Provisions pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Conformément à la réglementation comptable (avis CNC 2007-05 et instruction M22), elles correspondent à des fonds affectés par le financeur à l'acquisition d'immobilisations et visant à réduire l'impact de ces investissements au compte de résultat. Ces provisions sont constituées lors de versements de fonds ponctuels par les financeurs, spécifiquement à cet effet.

De manière dérogatoire, afin de présenter des comptes reflétant une image fidèle, elles peuvent être constituées par affectation de sommes provenant d'autres comptes issus de la gestion contrôlée, lorsque des projets d'investissement, validés par les financeurs, prévoient le financement par ces fonds et leur reprise au compte de résultat.

Modalités de reprise : ces provisions font l'objet de reprises échelonnées au compte de résultat au même rythme que les amortissements et/ou frais financiers relatifs aux biens auxquels elles se rapportent.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations ont été supprimées par le règlement n°2018-06 de l'ANC au niveau des comptes sociaux. De ce fait les provisions existantes après retraitement ci-dessus détaillées ont fait l'objet d'un reclassement en compte de fonds dédiés (compte 192).

Provisions réglementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486)

En vertu de l'arrêté du 12 novembre 2008, les établissements médico-sociaux sont autorisés à constituer une provision réglementée égale au montant des plus-values réalisées sur les cessions de biens issus de l'actif immobilisés ou de l'actif circulant. Cette provision vise à renforcer le fonds de roulement des établissements.

Exonération ZRR

La comptabilisation des reprises d'amortissements des investissements financés par les exonérations ZRR a été supprimée. Ces reprises sont affectées dans le compte 106857 "Réserve de compensation des charges d'amortissement ZRR" ou dans le compte 115111 "Comptes administratifs" et sont affectés à l'exploitation non reconductible ZRR" au compte d'administration après affectation du résultat aux comptes



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoque un affaiblissement de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- Engagement totaux à la clôture :	322 609 E
- Montant assuré par un tiers :	0 E
- Montant provisionné au passif du bilan :	322 609 E
	(Dont dotation 2020 : 42 733 E)
- Solde sur engagement :	0 E

Paramètre pris en compte :

Taux d'actualisation :	0.34%
Rotation :	Lente
Age de départ à la retraite :	63 ans
Droit proratisés temporis	
Progression salaire :	1.50%
Base :	Indemnité minimale légale

Contributions volontaires :

Le manque de moyens de recensement des contributions volontaires en nature ne permet pas de les évaluer avec exactitude. Elles ne sont donc pas comptabilisées.

CET (Compte Epargne Temps)

Un compte épargne temps a été mis en place en 2018, les premiers versements sont intervenus en 2019.

Le montant global versé à AG2R s'élève à 32 827 Eau 31/12/2020. La dette estimée au 31/12/2020 auprès des salariés s'élève à 55 210 E.



CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

La première application du règlement ANC n°2018-06 et du règlement ANC 2019-04 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. Cependant, le comparatif 2019 est également établi au nouveau format réglementaire ANC 2018-06, du fait du caractère peu lisible d'un même état comportant deux référentiels différents. Les comptes 2019 approuvés, présentés dans le format ANC 99-01, sont rappelés ci-après.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement. Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement.

Retraitements des Subventions d'investissement en fonds propres :

Toutes subventions (financements publics sans prestations de l'entité en contrepartie) doivent être comptabilisées en 131 et reprises au compte de résultat (139/77) au rythme de l'amortissement du bien financé.

Retraitement opéré pour toutes les subventions comptabilisées antérieurement au 01/01/2020 en compte 1026 et 1023.

Deux traitements comptables différents :

- La subvention a financé des biens totalement amortis au 01/01/2020: les comptes 1026 et 1023 sont soldés par crédit du report à nouveau,
- La subvention a financé des biens en-cours d'amortissement au 01/01/2020: les comptes 1026 et 1023 sont soldés par le crédit du compte 131, le 139 est reconstitué par le crédit du report à nouveau. Le solde de la subvention est amorti au rythme des amortissements restant à courir.

De nombreux reclassements ont été réalisés :

- Comptes de réserves,
- Comptes de report à nouveau,
- Comptes de Fonds dédiés,
- Compte de provisions réglementées.

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan, impactés par le changement de réglementation comptable, correspondant à l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement.



Bilan médico-social - 2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 083,26	4 083,26			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	760,00	51,68	708,32	723,52	- 15
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	138 884,43		138 884,43	106 711,64	32 173
Constructions	2 957 190,99	1 832 605,58	1 124 585,41	1 180 025,85	- 55 440
Installations techniques, matériel et outillage industriels	573 552,91	480 613,68	92 939,23	104 563,12	- 11 624
Autres immobilisations corporelles	185 774,18	127 315,06	58 459,12	70 061,18	- 11 602
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours	97 261,03		97 261,03	8 745,87	88 515
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations reçues en affectation					
Terrains					
Constructions					
Installation tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.					
Immobilisations financières					
Participations	2 000,00		2 000,00	1 000,00	1 000
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés				1 000,00	- 1 000
Prêts					
Autres immobilisations financières	48 245,13		48 245,13	804,28	47 441
TOTAL (I)	4 007 751,93	2 444 669,26	1 563 082,67	1 473 635,46	89 447
Comptes de liaison (1)					
TOTAL (II)					



Bilan médico-social (suite) - 2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	288 625,82	288 625,82	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement	470 279,26	393 220,89	77 058
. Réserves de compensation	1 358 754,89	1 327 751,62	31 003
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	9 312,16	9 312,16	
. Autres réserves			
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)			
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-2 034,00	-2 034,00	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	40 031,13	199 210,37	- 159 179
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	163 080,42	-51 117,60	214 198
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	20 004,76	21 251,81	- 1 247
. Réserves des plus-values nettes d'actif	135 120,15	132 315,15	2 805
. Immobilisations grevées de droits			
TOTAL (I)	2 483 174,59	2 318 536,22	164 638
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques	279 876,00	271 064,00	8 812
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	279 876,00	271 064,00	8 812
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	192 990,35	245 526,32	- 52 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	64 151,44	86 634,48	- 22 483
Dettes fiscales et sociales	324 738,21	316 580,33	8 158
Autres (5)	2 060,78	7 222,84	- 5 162
Produits constatés d'exercice			
TOTAL (IV)	583 940,78	655 963,97	- 72 023
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL PASSIF	3 346 991,37	3 245 564,19	101 427


QCF
Audit Comptabilité Fiscalité
 Commissaire aux comptes
 26, Avenue du Linran - 15100 ST-FLOUR
 Tél 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30
 399 804 539 RCS & Inflic - APE 6920Z

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement :

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :



Compte de résultat médico-social - 2019

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total		
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	20 056,73		20 056,73	16 207,57	3 849 23,75
Montants nets produits d'expl.	20 056,73		20 056,73	16 207,57	3 849 23,75
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Dotations et produits de tarification			2 157 950,50	2 088 000,52	69 950 3,35
Subventions d'exploitation					
Dons					
Cotisations					
Legs et donations					
Produits liés à des financements réglementaires					
Autres produits			161 304,81	154 232,98	7 072 4,59
Reprise de provisions				69 649,00	- 69 649 -100
Transfert de charges			4 386,94	9 573,34	- 5 186 -54,18
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 323 642,25	2 321 455,84	2 186 0,09
Total des produits d'exploitation (I)			2 343 698,98	2 337 663,41	6 036 0,26
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			2 746,75	10 741,48	- 7 995 -74,43
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			2 746,75	10 741,48	- 7 995 -74,43
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			577,04	577	N/S
Sur opérations en capital			2 456,00	7 750,00	- 5 294 -68,31
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 247,05	1 247,05	0,00
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Total des produits exceptionnels (IV)			4 280,09	8 997,05	- 4 717 -52,43
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 350 725,82	2 357 401,94	- 6 676 -0,28
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-51 117,60	51 118 -100
TOTAL GENERAL			2 350 725,82	2 408 519,54	- 57 794 -2,40



Compte de résultat médico-social (suite) - 2019

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières	673,37	-8 013,18	8 687	108,40
Autres achats non stockés	287 178,81	280 400,64	6 778	2,42
Services extérieurs	73 044,33	140 460,62	- 67 416	-48,00
Autres services extérieurs	135 012,06	140 115,02	- 5 103	-3,64
Impôts, taxes et versements assimilés	113 887,67	112 703,95	1 184	1,05
Salaires et traitements	1 028 422,34	1 137 242,89	- 108 821	-9,57
Charges sociales	332 488,33	390 398,59	- 57 910	-14,83
Autres charges de personnels	36 590,03	45 907,12	- 9 317	-20,30
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	152 724,21	157 975,75	- 5 252	-3,32
Dotations aux provisions	8 812,00		8 812	N/S
Autres charges	7 200,23	4 743,83	2 456	51,78
Total des charges d'exploitation (I)	2 176 033,38	2 401 935,23	- 225 902	-9,40
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 602,02	6 584,31	- 982	-14,92
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	5 602,02	6 584,31	- 982	-14,92
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 033,04		1 033	N/S
Sur opérations en capital	2 171,96		2 172	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 805,00		2 805	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (IV)	6 010,00		6 010	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 187 645,40	2 408 519,54	- 220 874	-9,17
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	163 080,42		163 080	N/S
TOTAL GENERAL	2 350 725,82	2 408 519,54	- 57 794	-2,40
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				


OCF
Audit Comptabilité Fiscalité
 Expert-comptable
 Commissaire aux comptes
 26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR
 Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30
 398 804 526 RCS Aurillac - APE 89202

Détail des retraitements des comptes de réserves au 01/01/2020 :

<i>Anciens comptes</i>	<i>Nouveaux comptes</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
106820 - Excédent affecté à l'investissement	106852 - Excédent affecté à l'investissement	470 279,26	470 279,26
106850 - Réserve de trésorerie	106855 - Réserve trésorerie	9 312,16	9 312,16
106860 - Réserve de compensation	106856 - Réserve compensation	136 684,73	136 684,73
106877 - Réserve compensation amortissement ZRR	106857 - Réserve compensation amortissement ZRR	1 222 070,16	1 222 070,16

Détail des retraitements des comptes de provisions règlementés et fonds dédiés au 01/01/2020 :

<i>Anciens comptes</i>	<i>Nouveaux comptes</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
142000 - Provision règlementée renouvellement immo	192100 - Fonds dédiés investissement	20 004,76	20 004,76
148300 - Provision règlementée sur produits financiers	148620 - Provisions règlementées : réserve plus-values	2 349,00	2 349,00

Détail des retraitements des comptes de report à nouveau au 01/01/2020 :

<i>Anciens comptes</i>	<i>Nouveaux comptes</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
114000 - Dépense refusée	119500 - RAN débiteur	- 2 034,00	- 2 034,00

Détail des retraitements des comptes de produits au 01/01/2020 :

<i>Anciens comptes</i>	<i>Nouveaux comptes</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
787420 - Reprise provisions règlementées renouvellement immo	789210 - Reprise fonds dédiés investissement	1 247,05	1 247,05



Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 843			4 843
Immobilisations corporelles	3 952 664	728 417	74 134	4 606 947
Immobilisations financières	50 245		14 314	35 932
TOTAL	4 007 752	728 417	88 448	4 647 721

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	4 135	15	15	4 150
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	1 238 164	53 319		1 291 483
sur sol d'autrui	4 847	600		5 447
Installations générales, agencements	589 595	57 088		646 683
Installations techniques, matériel, outillages industriels	480 614	18 600		455 793
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	85 264	9 480	17 690	77 054
Matériel de bureau et informatique	42 051	9 552		51 603
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	2 440 534	148 640	17 690	2 528 064
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 444 669	148 656	17 705	2 532 214

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.



Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	17 649	1 488		19 137
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	17 649	1 488		19 137

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	33 932		33 932
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	384 295	384 295	
Autres créances	49 860	49 860	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	468 086	434 154	33 932

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	11 696
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	13 123
TOTAL	24 819



Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	VARIATION DES FONDS PROPRES					
	A l'ouverture	Retraitement ANC 2018-06 et 2019-04	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fond propre sans droit de reprise	288 625,82	-	-	-	-	288 625,82
Dont contrôle tiers financeurs	288 625,82	-	-	-	-	288 625,82
Fond propre avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Dont contrôle tiers financeurs	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Dont contrôle tiers financeurs	-	-	-	-	-	-
Réserves	1 838 346,31	-	37 711,77	-	-	1 800 634,54
Dont contrôle tiers financeurs	1 838 346,31	-	37 711,77	-	-	1 800 634,54
Report à nouveau & Résultat en attente	37 997,13	-	200 792,19	-	-	238 789,32
Dont contrôle tiers financeurs	37 997,13	-	200 792,19	-	-	238 789,32
Excédent ou déficit de l'exercice	163 080,42	-	163 080,42	34 374,99	-	34 374,99
Dont contrôle tiers financeurs	163 080,42	-	163 080,42	34 374,99	-	34 374,99
Situation nette	2 328 049,68	-	-	34 374,99	-	2 362 424,67
Situation nette dont financeurs	2 328 049,68	-	-	34 374,99	-	2 362 424,67
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Dont contrôle tiers financeurs	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	155 124,91	20 004,76	-	3 799,01	-	138 919,16
Dont contrôle tiers financeurs	155 124,91	20 004,76	-	3 799,01	-	138 919,16
TOTAL	2 483 174,59	- 20 004,76	-	38 174,00	-	2 501 343,83
TOTAL dont financeurs	2 483 174,59	- 20 004,76	-	38 174,00	-	2 501 343,83

Analyse des fonds dédiés

Ressources	VARIATION DES FONDS DEDIES				
	Montant initial	Retraitement ANC 2018-06 et 2019-04	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Solde Fonds dédiés
192100 - Fonds dédiés Investissement	-	20 004,76	-	1 247,05	18 757,71
Acquisition des locaux DURAND en 2016	-	-	-	-	-
Etalement du financement au rythme des amortissements	-	20 004,76	-	1 247,05	18 757,71
Dont contrôle tiers financeurs	-	20 004,76	-	1 247,05	18 757,71
TOTAL Fonds dédiés	-	20 004,76	-	1 247,05	18 757,71
TOTAL Fonds dédiés dont financeurs	-	20 004,76	-	1 247,05	18 757,71



Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	279 876	42 733		322 609
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL GENERAL	279 876			322 609
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		42 733		
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	408 697	266 954	63 890	77 853
Dettes financières diverses	88	88		
Fournisseurs	61 297	61 297		
Dettes fiscales et sociales	365 049	365 049		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 061	2 061		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	837 192	695 449	63 890	77 853

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	22 313
Dettes fiscales et sociales	206 898
Autres dettes	
TOTAL	229 211



Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	15 000
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	15 000
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	16 822
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	13 023
Dotations aux provisions	3 799
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	-1 822

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	34 375
Reprise des amortissements financés par les exonérations ZRR	57 135
Résultat administratif	91 510

Contributions publiques

CONTRIBUTION PUBLIQUE	2020	2019	Ecart
Prix de journée	2 183 045,69	2 157 950,50	25 095,19
Conseil départemental			



Annexes Associations 2021 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Nantissement des titres à hauteur de 50 000 E, pour l'emprunt compte 164650 dont le capital restant dû s'élève à 70 489 E.

Nantissement des titres à hauteur de 10 004 E, pour l'emprunt souscrit au Crédit Coopératif compte 164100 dont le capital libéré s'élève à 223 550 E.

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Garantie reçu de la CEGC à hauteur de 75 % de l'emprunt souscrit au Crédit Coopératif.

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	223 550	167 663
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	223 550	167 663

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 486 E.

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

